

Madame, Monsieur,

Mardi 2 juin, 12 semaines après le début du confinement, le lycée rouvrira ses portes. D'abord aux personnels puis, progressivement, aux élèves qui le souhaiteront et le pourront.

Les enjeux :

Préparer le retour pour les élèves en prenant en compte les contraintes de chacun. **Penser l'aide, partager les contraintes, faire des choix à l'issue de phases de concertation** avec l'ensemble des acteurs. Voilà le défi qui nous attend d'ici là.

Le protocole sanitaire du 3 mai 2020 indique les conditions du retour :

Il faut maintenant **retenir des priorités** au vu des enjeux (Élèves qui ont des examens, consolidation des savoirs, élèves qui ont connu une période de continuité difficile...), et **mettre en œuvre un programme d'accueil et de travail réaliste** pour que ce retour soit utile.

Pour **ceux qui ne pourront ou ne souhaiteront pas reprendre au lycée**, il faudra **poursuivre le travail à distance** jusqu'à la fin de l'année, le 4 juillet, en gardant une motivation intacte.

Dans ce contexte sans précédent, notre mission, plus que jamais est d'être **mobilisés pour permettre la réussite** de chacun et **nous avons besoin de vous**.

Une chose est certaine, les conditions normales de la vie, si agréable au lycée, nous manquent à tous.

Au plaisir de nous retrouver bientôt, en pleine forme.

Le Proviseur et son équipe

PROTOCOLE

1. Garantir la santé et la sécurité de chacun

Le conseil d'administration est réuni le jeudi 28 mai pour entériner le protocole de reprise propre à l'établissement

Celui-ci repose sur cinq principes fondamentaux :

- Maintien de la distanciation physique
- Application des geste barrières
- Limitation du brassage des élèves
- Nettoyage et désinfection des locaux et matériels
- Formation, information, communication

Masques et équipements de protections :

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement.

Ils sont fournis par la Région, l'Etat et l'établissement aux apprenants comme aux personnels.

Fonctionnement dans l'établissement : Les élèves pourront être dotés par le lycée de masques lavables dont l'entretien est pris en charge par l'établissement. Un masque est distribué le matin, un second l'après-midi.

Le masque lavable sera déposé par les internes/demi pensionnaires à l'entrée du self. Les externes le déposeront à la sortie des bâtiments dans les containers mis à disposition.

Un troisième masque sera mis à disposition des internes le soir..

Les élèves utilisant les transports en commun devront être équipés de leurs propres masques.

2. Identifier les forces en présence

Recenser les élèves volontaires :

Conformément à la volonté du Président de la République, la **reprise** au lycée sera **réservée aux élèves volontaires**.

En revanche, l'assiduité concernera tous les élèves et apprentis conformément au code de l'éducation, ils devront **impérativement accomplir les tâches demandées**.

Pour les élèves qui feront le choix de ne pas reprendre les cours au lycée ou ne pourront revenir, l'année devra se poursuivre à distance.

Au vu du contexte, il est impératif que chacun continue à fournir des efforts, participe aux temps organisés en commun à distance et fasse le travail afin d'acquérir les notions nécessaires pour assurer sa réussite.

Répertorier les personnels mobilisables :

Les enseignants et les personnels du lycée sont mobilisés pour accueillir les apprenants.

Les personnels relevant du protocole concernant les personnes « vulnérables » (Décret 2020-521 du 5 mai 2020) seront invitées à poursuivre le télétravail et l'enseignement à distance pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

3. Établir un programme de travail réaliste

Un sas de travail pour se préparer :

Depuis la parution du protocole sanitaire du 3 mai, le lycée activement se prépare au retour progressif des apprenants.

La formation continue pour adulte (groupes indépendants) reprend dans la semaine du 25 mai. Les salles G9, G3 et les toilettes à côté du foyer seront réservées à l'usage des adultes en formation. L'accès se fait uniquement par l'escalier métallique extérieur, selon le fléchage mis en œuvre. Le port du masque est obligatoire pour les stagiaires de la formation continue (2 masques fournis par la GRETA)

Les cours sous statut scolaire reprendront le jeudi 4 juin à 8h00 selon le protocole établi ci-après.

L'internat ne rouvrira ses portes que le lundi 8 juin au soir.

Les apprentis de l'UFA Patrimoine architectural resteront en entreprise jusqu'au 8 juin puis rejoindront le lycée. (Seuls les 1BP reprendront en centre le 22 juin). Le calendrier de l'UFA est annexé au présent protocole.

Réussir l'accueil :

C'est d'abord favoriser des temps et des lieux de parole, après des semaines de confinement stressantes, il sera nécessaire d'instituer des échanges.

Comment ?

- En formant aux gestes barrières pour éviter la propagation du virus
- En faisant le bilan des 12 semaines de confinement pour chacun des élèves (professeur principaux et CPE)
- En proposant un emploi du temps qui permette une reprise dans des conditions optimales
- En organisant les cours par groupes de 10 à 15 élèves maximum
- En fixant des objectifs de reprise et de consolidation par discipline
- En préparant un programme autour des indispensables
- En finalisant les procédures de validations des examens

4. Organisation

L'accueil des élèves se fera par le grand portail uniquement. Le petit portillon sera fermé.

Un marquage au sol ainsi que des grilles Vauban matérialisent les circuits.

Les bancs ne seront pas accessibles.

Il est demandé aux familles de ne pas envoyer leur enfant en classe en cas de fièvre et de consulter le médecin de famille

L'accès à l'accueil sera limité à une seule personne simultanément, le port du masque est exigé pour tous les visiteurs

Du gel hydro alcoolique est mis à disposition à chaque entrée de bâtiment.

Les élèves seront répartis par groupe de 10 à 15 maximum en fonction de leur cursus.

Les salles seront limitées au maximum à 16 personnes (1 enseignant et 15 apprenants), en comptant une surface de 4m² par personne, et une distance physique d'un mètre entre chaque personne dans les quatre directions (devant, derrière, à gauche et à droite). La capacité réelle d'accueil est affichée sur la porte de chacune des salles et devra être respectée de manière stricte.

Seuls les bâtiments E et E', les ateliers de pierre, le rez de chaussé du bâtiment F ainsi que les salles G11-13, les services administratifs et la salle des personnels sont accessibles, selon un circuit fléché à respecter rigoureusement.

Accès bâtiment E/E' :

L'accès au bâtiment E se fait uniquement par les portes côté ateliers ELECTROTECHNIQUE qui desserviront :

- Rotonde et Petit Beaubourg
- Salles E01 à E03, Toilettes

L'accès aux étages se fait exclusivement par l'escalier bâtiment E' (Côté électrotech)

- ETAGE 1 : salles E11 à E14, toilettes
- ETAGE 2 E21 à E28 , toilettes

L'accès à l'ascenseur s'effectue sur demande auprès des CPE. 2 personnes munies d'un masque maximum dans la cabine.

L'accès au CDI se fait uniquement par la porte extérieure. La sortie se fait par les portes côté E03.

La sortie du bâtiment E et E' se fait uniquement par les portes côté E03

La sortie de la Rotonde et du Petit Beaubourg se fait exclusivement par la porte attenante aux toilettes Petit Beaubourg. Attention, en aucun cas cette porte ne sera utilisée pour accéder au bâtiment.

L'accès à la terrasse n'est pas autorisé.

L'escalier côté E03 est utilisé exclusivement pour la descente des étages.

Accès Hall / self / vie scolaire / infirmerie :

L'accès au hall et au self se fait uniquement par la porte de droite. Un circuit matérialisera l'accès au couloir F ou au self

L'accès au plateaux techniques hôtellerie se fait par ce biais, le retour en arrière est interdit. La sortie se fait uniquement par la porte nord

L'accès aux étages est strictement interdit.

La porte extérieure du Bureau de la vie scolaire(BVS) est fermée. Le contact avec les assistants d'éducation se fait par la petite fenêtre du couloir (bâtiment F) dans le respect des distances de sécurité.

L'accès à l'infirmerie est limité à deux élèves (1 en consultation , 1 en salle d'attente).

Pour toute demande, l'infirmière sera contactée préalablement par téléphone (poste 333). A défaut, le BVS sera contacté (poste 343).

Accès direction pédagogique et financière :

Pour toute demande, il faut passer par le BVS (poste 343) qui informe la personne concernée et attend son accord pour envoyer l'élève au bureau concerné

Accès gymnase :

En cas de cours d'EPS, le gymnase sera accessible aux élèves qui devront se présenter en tenue (vestiaires fermés). Le dojo, les salles de ping pong et la salle de musculation ne sont pas accessibles.

Accès ateliers Pierre :

L'accès est limité aux apprenants et formateurs en pierre. Le plan de circulation et d'occupation des locaux est annexé au présent document.

Entretien :

Chaque matin, les salles et tous les points de contact seront rigoureusement nettoyés au produit virucide. Tous les locaux seront aérés.

Il est demandé à chaque utilisateur d'ouvrir les fenêtres à chaque récréation ainsi que lors de la pause méridienne.

Le matériel informatique commun (PC, VPI ...) sera nettoyé par chaque utilisateur à l'aide des lingettes virucides mises en place à cet effet.

L'accès aux élèves à ce matériel commun n'est pas permis.

Demi-pension :

Le service de demi-pension accueillera les élèves par groupes, les plateaux seront distribués par les agents. Des bouteilles d'eau individuelles se substitueront aux traditionnelles carafes.

Des zones sont aménagées afin d'éviter l'utilisation multiples des tables et chaises.

Internat :

L'internat est accessible, un élève par chambre. Les salles de détente seront accessibles par deux. Le foyer sera fermé.

L'accès à l'internat se fait exclusivement par l'escalier métallique extérieur selon le fléchage mis en place.

Les modalités précises du fonctionnement de l'internat seront explicitées dès l'arrivée des internes.

Cours :

Chaque groupe d'élèves se verra attribuer une salle, les cours se tiendront porte entre ouverte pour une meilleure circulation de l'air et éviter de manipuler les poignées. Une fenêtre au moins devra rester ouverte en oscillobattant.

La zone fumeur devant le portail sera interdite du fait de la possible contamination.

Accès des personnels / modalités de restauration

-le parking souterrain reste ouvert, l'ouverture se fait avec sa clé personnelle. Pour la sortie, il est recommandé d'utiliser un objet pour appuyer sur le bouton d'ouverture de la porte (Stylo)

- le parking côté impasse du Parmont est accessible à ceux qui en ont l'autorisation. L'accès aux cuisines pédagogiques par les portes extérieures n'est pas permis. Ces portes ne sont utilisées que pour la sortie.

- Le parking « ateliers pierre » est accessible aux personnels autorisés.

- les personnels se rendent directement dans la salle affectée selon l'emploi du temps en vigueur ou en salle des personnels en respectant scrupuleusement le fléchage mis en place.

- l'accès au patio est autorisé sous réserve de respect de la distanciation physique
- l'utilisation du réfrigérateur et du micro-ondes en salles des personnels n'est pas autorisée. Le restaurant scolaire est ouvert aux personnels selon les modalités définies plus haut.
- il est recommandé de se laver les mains avant l'utilisation du matériel commun (copieur, machine à café...).
- l'accès au local courrier/copieurs de l'administration n'est pas autorisé au personnel enseignant et de surveillance (AED et AESH)

Protocole validé en conseil d'administration le 28 mai 2020, applicable sous réserve de consignes ministérielles concordantes et autorisant l'ouverture des lycées.